

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTÉ

> un outil au service des politiques locales

L'analyse de l'état de santé de la population et des différents facteurs qui le déterminent constituent le cœur de métier de l'Observatoire régional de la santé (ORS). La production de diagnostics territoriaux de santé est à ce titre l'un de ses axes de travail privilégié, et son équipe pluridisciplinaire dispose d'une expertise reconnue dans ce domaine.

Pour réaliser ces travaux, l'ORS bénéficie d'un accès privilégié aux bases de données médicoadministratives (notamment au Système national des données de santé récemment mis en place) et d'une expérience en matière d'enquêtes auprès des professionnels de santé et de la population.

L'ancrage de l'ORS dans les Pays de la Loire lui confère, par ailleurs, une bonne connaissance du paysage et des acteurs locaux de la santé, qui lui permet notamment de conforter et d'enrichir ses analyses.

UN DIAGNOSTIC POUR MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS DE SANTÉ D'UN TERRITOIRE

Un diagnostic territorial a pour objectif de décrire la situation sanitaire et sociale d'une zone géographique ainsi que les attentes de la population et des professionnels, afin d'identifier les forces et les faiblesses de ce territoire sur le plan des besoins de santé, de l'organisation des soins et de l'accompagnement des populations fragiles.

L'ORS des Pays de la Loire accompagne ainsi les acteurs locaux qui le souhaitent (collectivités, maisons de santé, établissements et services de santé ou médicosociaux, communautés professionnelles, équipes de soins...), pour conduire des démarches diagnostiques dans les territoires.

Ces travaux peuvent concerner un champ très large, ou cibler des thèmes ou des populations spécifiques : santé mentale, addictions, jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap, soins de premier recours...

Ces démarches diagnostiques consistent en une analyse croisée de différentes données locales disponibles ou collectées spécifiquement. Les données quantitatives permettent d'établir un état des lieux objectif de l'état de santé, de l'accès et du recours aux soins des habitants d'un territoire. Ces éléments peuvent être complétés et enrichis par des données qualitatives permettant de prendre en compte les perceptions des acteurs (professionnels, décideurs, habitants...) du territoire [Fig1].

ENCADRÉ 1 : LA SANTÉ : UN ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le vieillissement de la population, le maintien de la démographie médicale ou la réduction des inégalités territoriales de santé constituent des enjeux majeurs pour les collectivités locales. De même, l'accessibilité des services, des commerces, des loisirs, la gestion des crèches et des établissements scolaires, l'urbanisme, l'aménagement des infrastructures de transports, la gestion de l'eau et des déchets, l'habitat... sont des champs de compétences des collectivités locales mais aussi des leviers pour améliorer la santé des habitants.

Ainsi, indépendamment de leurs compétences réglementaires, une bonne connaissance des problématiques d'état de santé de leur population et de l'offre de soins dans ses différentes dimensions est primordiale pour la mise en œuvre, par les collectivités, de politiques territoriales favorables à la santé.



EN PRATIQUE

En fonction de la demande, l'ORS développe une démarche sur mesure, mobilisant des outils variés et réalisant une analyse plus ou moins détaillée. Trois types de diagnostics sont ainsi proposés [Fig1].

Panier d'indicateurs standardisé

L'ORS, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), met en ligne un **panier d'indicateurs sociosanitaires territoriaux** (PISSTER). Ces indicateurs décrivent la **démographie**, **l'environnement** physique et social, l'état et les **besoins de santé** de la population et l'**offre de soins** sur le territoire.

Disponibles à différents niveaux géographiques (départements, communes, communautés de communes...), ils font l'objet de mises à jour régulières [www.santepaysdelaloire.com/chiffres-et-donnees-de-sante].

L'ORS peut également produire ce panier d'indicateurs pour des échelles territoriales spécifiques.

Ces données peuvent faire l'objet d'une présentation (diaporama) et d'un accompagnement à leur lecture et à leur interprétation.

Diagnostic territorial

Les diagnostics territoriaux portés par l'ORS reposent sur :

- la **production d'indicateurs complémentaires** à ceux disponibles en ligne (PISSTER), choisis en fonction de leur pertinence vis-à-vis de l'objectif du diagnostic (contrat local de santé - CLS, maisons de santé pluriprofessionnelles - MSP, diagnostic gérontologique, politique de la ville..) [Encadré 2],
- **l'analyse approfondie** des données afin d'offrir une **vue d'ensemble** de l'état de santé, du recours aux soins de la population générale et de l'offre de soins sur le territoire, ou bien de **cibler un thème** (accès aux professionnels de santé, santé mentale, addiction, diabète...) ou **une population spécifique** (enfants, jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap...).

Cette analyse peut être enrichie par des **enquêtes quantitatives** (enquêtes en ligne, par téléphone ou en face à face, auprès de la population, de professionnels de santé ou du secteur médicosocial, d'acteurs associatifs...) ou **qualitatives** (focus groupes, entretiens semi-directifs, panels d'experts, panels citoyens, diagnostics en marchant...).

L'ORS peut porter seul les travaux nécessaires à la réalisation de ce type de diagnostic ou les mener en partenariat avec d'autres opérateurs (acteurs locaux, agences d'urbanisme, bureaux d'études ou consultants spécialisés).

Les diagnostics territoriaux prennent la forme d'une synthèse rédigée (20 à 30 pages) et peuvent faire l'objet d'une présentation (diaporama).

Diagnostic local partagé

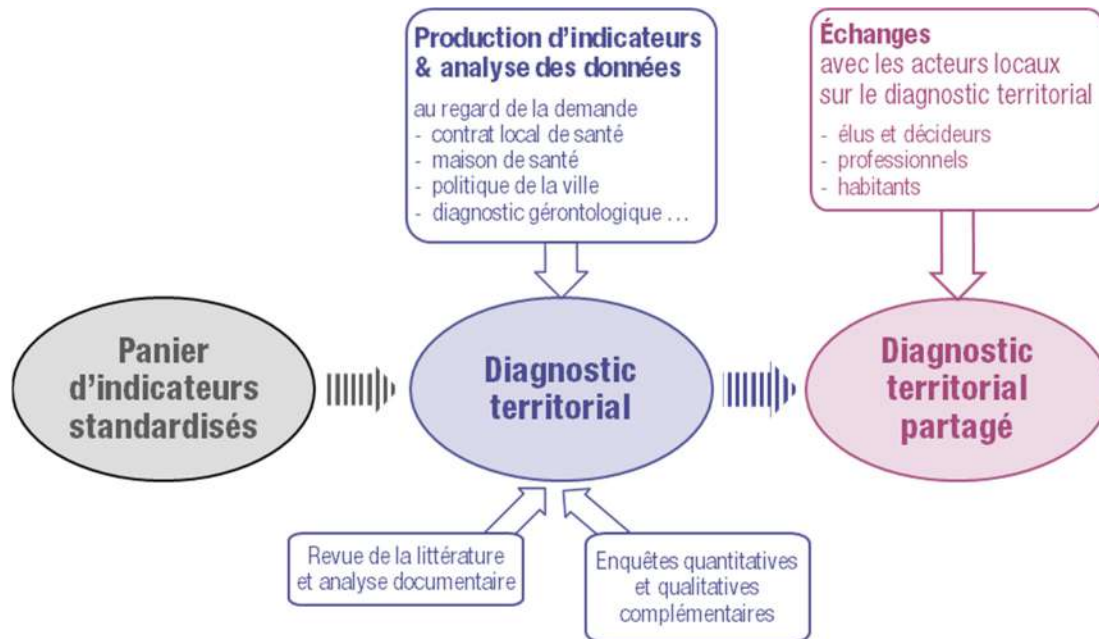
Afin de partager les constats issus d'un diagnostic territorial, de prendre en compte les besoins et attentes des acteurs locaux et de proposer des mesures concrètes à mettre en œuvre dans la continuité du diagnostic, une **démarche participative** peut être menée par l'ORS.

Outre la réalisation d'enquêtes qualitatives, cette démarche consiste à mettre en place, dès le début du diagnostic, un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des parties prenantes (élus ou décideurs, professionnels du secteur sanitaire, médicosocial et social, et habitants). Ce dernier participe à la définition de la méthode nécessaire à l'établissement du diagnostic (choix des indicateurs, méthodologie d'enquête...), discute les résultats observés et contribue à l'élaboration des recommandations ou des actions à mettre en œuvre dans une perspective générale d'amélioration de la santé et de l'accès aux soins.

Les diagnostics locaux partagés prennent la forme d'un rapport (40 à 50 pages) et peuvent faire l'objet d'une présentation (diaporama).



Fig1 Démarche de diagnostic territorial de santé



Source : ORS des Pays de la Loire ; d'après Fnors

ENCADRÉ 2 : PRINCIPALES BASES DE DONNÉES MÉDICOADMINISTRATIVES MOBILISÉES PAR L'ORS

La loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 confère à l'ORS un accès privilégié aux données du Système national des données de santé (SNDS) pour les Pays de la Loire. Ce système comprend :

- les données de l'assurance maladie : la base SNIIRAM (système national interrégimes de l'assurance maladie) rassemble notamment les données sur les patients (sexe, âge, bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), diagnostic de l'affection longue durée -ALD-...) et sur leur consommation de soins en médecine de ville (actes médicaux et dentaires, biologie, médicaments...).
- les données des établissements de santé : la base PMSI contient les informations relatives aux motifs médicaux des séjours en établissement de santé ainsi qu'aux actes médicaux réalisés à cette occasion en médecine-chirurgie-obstétrique (MCO), en soins de suite et de réadaptation (SSR), en hospitalisation à domicile (HAD) et en psychiatrie (Rim-P).
- les causes médicales de décès (Inserm CépiDc).

L'ORS mobilise également les données :

- du répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), relatives à l'identification, le diplôme, l'activité, le mode et la structure d'exercice des professionnels de santé,
- relatives aux passages dans les services d'urgences des Pays de la Loire,
- du Registre des cancers de Loire-Atlantique/Vendée.



EXEMPLES DE DIAGNOSTICS TERRITORIAUX RÉALISÉS PAR L'ORS

PANIER D'INDICATEURS

Diagnostic santé. 2017

Ces diagnostics santé, élaborés dans le cadre du Projet régional de santé (PRS) 2018-2022 se présentent sous la forme de tableaux de bord d'indicateurs décrivant la situation démographique, sociale et environnementale ainsi que la santé des populations. Ces diagnostics ont été établis pour les cinq départements de la région et les 25 territoires infradépartementaux d'observation définis par l'Agence régionale de santé (ARS).

Ces données sont intégrées aux cartographies interactives « chiffres et données de santé » du portail Santé Pays de la Loire [www.santepaysdelaloire.com/chiffres-et-donnees-de-sante].

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Profil santé ville Rezé. 2014

Ce diagnostic analyse des indicateurs concernant l'état de santé (principaux problèmes de santé, mortalité) et le recours aux soins (de premier recours et spécialisés) de la population de Rezé, ainsi que l'offre de soins sur la commune. Il a été établi à la demande de la Ville de Rezé dans le cadre de la politique de la ville menée par Nantes métropole, et également réalisé à Orvault et Saint-Herblain.

DIAGNOSTIC LOCAL PARTAGÉ

Observation de la santé des Nazairiens. 2013

Ce diagnostic décrit le contexte socioéconomique et l'état de santé de la population nazairienne, à partir des statistiques des causes médicales de décès, des admissions en affection de longue durée (ALD), des données d'incidence des cancers et celles concernant le dépistage organisé des cancers du sein et du côlon-rectum. Ces données ont notamment été analysées sur le plan de leur évolution dans le temps, et en comparaison avec celles d'autres villes françaises. Ce diagnostic a été réalisé, en amont de la mise en place d'un Contrat local de santé (CLS), en partenariat avec l'Agence pour le développement durable de la région nazairienne (ADDRN) qui était notamment en charge de la description du contexte socioéconomique du territoire.

Diagnostic local de santé. Communauté de communes Pont-Château - Saint-Gildas-des-Bois. 2013

Ce diagnostic local partagé a été réalisé dans le cadre d'une réflexion sur des projets de maison de santé. Il décrit l'offre de soins, l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap et la coopération interprofessionnelle à l'échelle du Pays de Pont-Château - Saint-Gildas-des-Bois à partir de l'analyse d'indicateurs quantitatifs, et d'informations qualitatives recueillies lors d'entretiens individuels ou collectifs auprès des habitants et des acteurs locaux (professionnels de santé et du champ médicosocial, élus...). Il offre également des éléments détaillés sur le contexte sociodémographique et l'état de santé de la population et ses déterminants.



Pour en savoir plus : www.santepaysdelaloire.com/ors/articles/diagnostics-locaux-de-sante